

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1086

présenté par
M. Pradal, M. Balanant et M. Terlier

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« frappé de l'inéligibilité prévue à »

les mots :

« inéligible en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel